



J'ai un problème avec mon salaire

Par **geoffrey80**, le **07/07/2010** à **13:05**

Bonjour, rnvoilà je suis électricien poids-lourds je possède un bep electrotechnique et un bac pro maintenance je suis payer au smic, quand j'étais en apprentissage mon bac pro etais indiqué sur mes fiches de paie à la case qualification et depuis que je suis embauché plus rien est-ce normal?.

Par **jrockfalyn**, le **08/07/2010** à **00:24**

BonjourrrnrnIl convient de vérifier dans la convention collective si la rémunération correspondant à votre coefficient hiérarchique est respectée. En effet, en principe, ce n'est pas la formation initiale qui conditionne le salaire, mais la position dans la grille de classification (exprimée sous la forme de niveaux, d'échelons ou de coefficients). rnrnToutefois certains conventions collectives prévoient des équivalences entre les diplômes et la grille de classification.... EN conséquence, la solution se trouve dans la convention collective appliquée dans l'entreprise (mention doit en être faite sur les bulletins de salaire et le contrat de travail)...rnrnrnAu revoir